

Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N°12 - Décembre 2001



EN EUROPE,
DES PERSONNES SONT
ACTUELLEMENT SÉQUESTRÉES
ET UTILISÉES COMME ESCLAVES POUR
EFFECTUER DES TÂCHES DOMESTIQUES...

L'EUROPE UNIE CONTRE L'ESCLAVAGE

EDITO

Enfin, les esclaves modernes ont été entendues par les Parlementaires. Enfin, elles vont être reconnues en tant que victimes, elles que la loi regardait avant tout comme des coupables, des sans papiers, des sans droits. Enfin, le rapport de la mission d'information parlementaire, présidée par Christine Lazerges, vice présidente de l'Assemblée Nationale, rompt avec le passé. Enfin, il reconnaît l'importance de la traite des êtres humains et des phénomènes d'esclavage moderne. Epingleant les graves carences de l'aide aux victimes dans notre pays, il préconise des mesures que le CCEM réclamait depuis longtemps : autorisation provisoire de séjour, création de centres d'hébergement sécurisés. Les élus de la nation redonnent leur dignité à des femmes et des hommes que notre pays a préférés pendant longtemps ignorer. Il était temps.

Nous, CCEM, ne pouvons que nous réjouir de cette position qui va changer la vie des victimes et le regard porté par la société sur ce fléau qui défigure le monde moderne, y compris la France. Il n'y a pas si longtemps, on nous riait au nez lorsque nous dénoncions l'esclavage domestique sur le territoire français. Tous ceux qui nous ont aidés et soutenus pendant des années doivent aussi se sentir récompensés. Nous leur sommes reconnaissants de nous avoir accompagnés dans ce combat. Mais une loi ne change pas tout. Il faudra encore bien des années pour éradiquer ces pratiques esclavagistes. Aujourd'hui comme hier, les militants du CCEM répondent présents.

■ Le Comité

■ **NOUVELLE ADRESSE : CCEM - 31 rue des Lilas - 75019 Paris**
Tel. 01 44 52 88 90 - Fax: 01 44 52 89 09



L'année 2001 un tournant ?

Il n'est pas inutile parfois de mesurer le chemin parcouru. Le CCEM vient de réunir son assemblée générale et de présenter son bilan pour l'année écoulée. L'occasion de faire le point de son travail pour ses lecteurs, ses donateurs et ses membres

Huit ans après la création du CCEM, la voix de milliers de victimes sans droits s'est enfin faite entendre auprès des élus de la nation. L'Assemblée nationale a créé en avril dernier (une initiative fortement suggérée par le CCEM), une mission d'information parlementaire sur les diverses formes contemporaines d'esclavage. C'est une victoire. Parce qu'au début, personne ne voulait nous croire. Parce que nous avons su démontrer et prouver ce que nous dénoncions. Parce que la Justice a reconnu la réalité du phénomène en prononçant des condamnations, parce que les policiers et les travailleurs sociaux sont devenus des partenaires

dans la prise en charge des victimes. Le rapport présenté par Christine Lazerges, la présidente de la mission, porte en lui les espoirs de ces hommes et ces femmes abusés et meurtris.

Quelle a été notre action cette année ? En 2001, 225 signalements nous sont parvenus et ils ont été soigneusement étudiés. Un grand nombre des cas signalés ont été réorientés vers d'autres associations. C'est la première tâche des personnes chargées de l'accueil des victimes : déterminer si leur cas relève du CCEM ou d'autres structures. Vingt trois personnes ont été prises en charge au niveau juridique et social. Par ailleurs, un certain nombre de procès,

concernant des affaires suivies depuis plusieurs mois, voire plusieurs années par le CCEM sont parvenues devant les tribunaux. Six devant un tribunal correctionnel, trois devant une Cour d'appel et deux devant le Conseil des Prud'hommes. Une requête devant la Cour européenne des droits de l'Homme a été déposée. Dans la plupart des verdicts, la justice a stigmatisé la situation de dépendance et de vulnérabilité des victimes envers leurs employeurs. Elle a prononcé à leur rencontre des peines d'emprisonnement avec sursis, des amendes et dédommagé les parties civiles. Nous sommes également confrontés quotidiennement au problèmes de régularisation adminis-

Comité
Contre
l'Esclavage
Moderne

■ **Esclaves, encore** est une publication trimestrielle éditée par le Comité contre l'esclavage moderne diffusée par abonnement (15,24 €/an) ■ CCEM 31, rue des Lilas ■ 75019 Paris ■ Tel : 01.44.52.88.90 ■ Fax : 01.44.52.89.09 ■ Email : ccem@imagine.fr ■ Internet : www.ccem-antislavery.org ■ Directeur de publication : Dominique Torrès ■ Coordination : Marc Béziat ■ Ont collaboré à ce numéro : Dominique Torrès, Sylvie O'Dy, Marc Béziat et Federica Marengo ■ Maquette et PAO : Grégoire Seither sur un concept de Gabie Dumont-Feyzeau ■ ISSN: 1289-7469 - Commission Paritaire: 0104H78875 ■ Imprimerie Autographe 10 bis, rue Bisson 75020 Paris

trative. Pour faire valoir leurs droits devant la justice les victimes doivent pouvoir se présenter devant les juges. Les préfectures se montrent désormais plus sensibles à la problématique de l'esclavage domestique.

Pour mener au mieux notre mission et notre prise en charge, l'accompagnement social s'est considérablement développé et professionnalisé en 2001. Logement, alphabétisation par des bénévoles, accès aux droits à la santé, aide directe matérielle aux victimes, culture et loisirs ont mobilisé depuis un an les permanents et les bénévoles indispensables pour mettre en place un "outil" plus efficace au service quotidien d'une vingtaine de personnes. Cela a nécessité de coordonner nos actions avec les institutions publiques, de susciter de nouveaux partenariats avec des entreprises et de concevoir de nouveaux projets sociaux. Rappelons que nous disposons d'un appartement d'accueil d'urgence pour les victimes et du soutien d'un certain nombre de familles d'accueil pour aider ces jeunes filles à reprendre pied dans l'existence. Ces dernières profitent aussi d'un lieu de jour où elles organisent leurs loisirs avec l'aide de bénévoles. Même quand elles ont commencé à s'autonomiser, ces jeunes femmes continuent à venir au comité pour un conseil, un soutien, ou simplement poussées par le besoin de faire le point avec une personne bienveillante.

Notre action ne se limite pas à l'Île-de-France. En région, tout en nous appuyant sur les énergies déployées dans quelques antennes actives à Lyon, à Bordeaux, à Marseille ou en Martinique, il nous est apparu nécessaire d'être épaulés. La Ligue de Droits de l'Homme a donc naturellement invité ses sections à nous soutenir. Affaire à suivre. Nous continuons éga-

lement à travailler en Europe dans le cadre du programme Daphné. Cette fois, nous analysons les pratiques d'aide aux victimes dans d'autres pays (Italie, Belgique, Allemagne, Autriche et Grèce) ce qui nous permettra d'enrichir notre expérience et de travailler en réseau. Nous avons aussi dénoncé cette année le sort réservé aux domestiques sri-lankaises, philippines ou malgaches au Liban et entendons poursuivre cette action. A Madagascar, le CCEM local mène une mission difficile auprès des familles de victimes et auprès des victimes rentrées au pays. Enfin, le CCEM recherche les financements d'un programme visant à lutter contre le trafic des enfants au Bénin.

Dans ce combat quotidien, le CCEM a su trouvé des appuis. Merci aux bénévoles, aux donateurs et aux abonnés à notre lettre trimestrielle "Esclaves, encore". Merci à la presse qui relaie nos indignations, nos questions à l'opinion et à nos dirigeants. Merci aux ministères qui nous soutiennent financièrement, à la Commission européenne qui intègre son soutien à une vision plus large de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Enfin, aux entreprises privées dont les dons en nature servent directement les besoins des victimes. Mais le CCEM est fragile. Chaque année il faut reprendre le travail à zéro car toutes les subventions sont annuelles. Nos ressources propres ne sont pas suffisantes, loin de là, pour pérenniser notre action.

Néanmoins depuis huit ans, il y a eu des avancées manifestes pour les victimes de l'esclavage domestique. Ce sont elles qui comptent, elles pour qui le CCEM continue chaque jour à se battre.

Marc Béziat

Photo: Marie Dorigny

En bref



LE CCEM CHEZ MICKEY

Il y a eu au début de l'été une campagne de sensibilisation vers les grands hôtels (cf. EE n°11). Un article du Nouvel Observateur avait alors stigmatisé le silence de la direction du parc Disneyland dans une affaire signalée au CCEM l'année dernière. Aussi, le 23 novembre, les présidentes du CCEM, accompagnées du délégué général, ont été invitées à dialoguer avec les directeurs des sept hôtels du parc, les chefs de réception, les chefs concierges, les gouvernantes générales et des représentants des prestataires de nettoyage. Pourquoi ? D'abord pour les informer sur l'esclavage domestique et sur les moyens mis en place par le CCEM pour le combattre. Puis pour envisager ce qu'il est possible de faire ensemble si une telle situation est découverte par le personnel. Une trentaine de personnes assistaient à la réunion. Nous avons insisté sur la nécessité citoyenne de porter assistance à toute personne en danger, nécessité impérieuse qui force à abandonner la déontologie professionnelle obligeant au respect de la vie privée. Un engagement significatif a été pris ce jour. Le CCEM reviendra pour de nouvelles interventions auprès des personnels des hôtels du parc.

ASSEMBLEE GENERALE DU CCEM

L'assemblée générale du CCEM s'est réunie le 22 novembre dans la salle des mariages de la mairie du 19ème arrondissement de Paris. Une trentaine de personnes seulement était présentes, dont nombre de personnes prises en charge. A l'ordre du jour : le rapport moral et le rapport financier, la désignation d'un commissaire aux comptes et l'élection de deux membres au Conseil d'administration : Alain Moreau et Fatou Yatte, représentant les victimes. La prochaine assemblée générale devrait se réunir avant fin juin 2002.

**■ NOUVELLE ADRESSE : CCEM - 31 rue des Lilas - 75019 Paris
Tel. 01 44 52 88 90 - Fax. : 01 44 52 89 09**

En bref



LIBAN: PAS DE SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

Suite aux événements tragiques du 11 septembre à New York, le sommet de la Francophonie qui devait se tenir fin octobre à Beyrouth a été annulé.

Le CCEM s'était préparé à interpeller les chefs d'Etats ainsi que M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'organisation, notamment par voie de presse. Rendez-vous est donc pris pour le prochain sommet.

En décembre, le CCEM rencontrera et participera à un point presse avec des représentants de Caritas Liban invités par la Cimade. Caritas Liban est partenaire, pour l'accompagnement social et médical des victimes d'esclavage, (cf. EE n°6) d'un groupe de juristes.



PUBLICATION

Le CCEM et ses partenaires du programme Daphné "Pour une meilleure assistance et protection des victimes de la traite des êtres humains" éditeront au début de l'année 2002 une brochure en trois langues (français, anglais et italien) de présentation du phénomène et des stratégies de lutte. Elle sera diffusée gracieusement et disponible au CCEM ou sur le site internet: <http://www.victims-of-trafficking.org>

Par ailleurs, l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure va publier en janvier 2002, l'étude "Les formes contemporaines d'esclavage dans six pays de L'Union européenne: Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Grande-Bretagne" réalisée par le CCEM.

EXPOSITION

Après Nantes et Ajaccio, l'exposition "L'Europe unie contre l'esclavage" est accueillie à Vienne, Autriche, du 15 novembre au 30 décembre 2001, par le Centre pour la prévention du crime organisé (CICP).

Le 2 décembre, journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, a été un temps fort de l'événement.

Suite des brèves en page 6

UNE CHANCE POUR LES VICTIMES ?

L'Union européenne a répondu à la préoccupation grandissante des Etats quant à la traite des êtres humains par un projet de décision cadre (cf. infra). En France les travaux d'une mission d'information parlementaire et du Conseil national d'aide aux victimes au Ministère de la Justice, auxquels le CCEM a contribué, en sont un prolongement. Réflexions sur le statut des victimes de la traite en France

Des représentants du monde associatif et de l'Etat ont confronté depuis le mois de juin leurs positions pour trouver des solutions pour assurer la protection des victimes d'esclavage en France. Tout d'abord, un constat. Qu'il s'agisse de l'exploitation de la prostitution, de servitude domestique ou d'exploitation économique, les victimes ne peuvent compter, contrairement à la Belgique et à l'Italie, sur aucune politique d'aide publique.

Alors que tous s'accordent sur sa mise en œuvre, la prise en charge globale des victimes soulève la question relative aux critères d'obtention d'un titre de séjour humanitaire. Faut-il conditionner sa délivrance à un dépôt de plainte, à une collaboration avec la police quand des risques sérieux de représailles sont encourus par les victimes des réseaux de la traite? Les avis au sein du groupe de travail divergent.

Autre question. Quels programmes de réhabilitation des personnes identifiées comme victimes. Quels peuvent en être les partenaires? Sur quels relais peuvent-ils s'appuyer? Faut-il passer des conventions entre l'Etat et les associations d'aide aux victimes? Comment faciliter aux victimes l'accès à ces droits? Autant de points qui interpellent l'Etat sur sa responsabilité. Les pratiques du CCEM ont largement été exposées. Sont-elles transférables aux autres situations d'esclavage? Faut-il créer des structures d'accueil spécialisées et sécurisées? Quel peut être le rôle des services de police et de gendarmerie dans les procédures d'urgence? Quelle protection physique peut être garantie aux personnes? Sur ce point, le projet de loi sur la sécurité quotidienne, qui prévoit qu'un témoin peut déposer anonymement sous certaines conditions, est une première réponse. Reste le problème de la représentation de la victime en justice. Enfin qu'en est-il des mineurs et des textes législatifs qui les protègent au regard des situations de traite?

Chaque association a pu faire part de ses expériences, de ses observations, de ses objections pour aboutir à des avancées. Les propositions retenues au sein du groupe de travail prévoient notamment l'octroi aux victimes d'un titre de séjour en France (les autorisant à travailler?), un agrément ministériel des associations intervenant pour les victimes auprès des institutions et autorités, l'élargissement des moyens financiers prévus dans le processus d'aide et de protection des victimes, la sécurisation de structures d'accueil spécialisées, la mise en place d'un programme de protection des victimes en qualité de témoins, le développement d'une coordination des actions tant répressives que de suivi des prises en charge des victimes ainsi que la diffusion d'une information sur ces questions en France et dans les pays d'origine...

Le rapport du Conseil national d'aide aux victimes dira si la France a entendu la voix de milliers de victimes de la traite des êtres humains. Le CCEM, avec d'autres, sera toujours vigilant sur la prise en compte et l'intérêt des victimes d'esclavage.

Marc Béziat

NOUVELLES JURIDIQUES

- ❖ Le 26 septembre, la Cour d'appel de Paris a confirmé la décision prononcée le 1er juillet 1999 par le Conseil des Prud'hommes de Bobigny à l'encontre des époux Alibay dans l'affaire qui les opposait à **Méline R.**
- ❖ Une première depuis la création du CCEM. Le Conseil des Prud'hommes de Paris, le 4 octobre, a débouté **Mariama B.** de l'ensemble de ses demandes (constatation d'un lien de subordination, d'un contrat de travail, rappels de salaires, dommages et intérêts pour licenciement abusif...) et l'a condamnée aux dépens. Mariama a interjeté appel de cette décision surprenante.
- ❖ La Cour d'Appel de Paris a confirmé le 23 octobre la condamnation prononcée en première instance à l'encontre de Mme Neeren Gill qui avait employé **Angela E.** Elle l'a condamnée à une peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursis, de 50 000 francs d'amende et des dommages et intérêts à la partie civile pour les délits d'emploi dissimulé d'une personne salariée, d'emploi d'un étranger dépourvu d'autorisation de travail en France, d'aide au séjour d'un étranger en situation irrégulière en France et d'infraction au monopole de l'OMI.

**EXPLOITER
n'est pas
Jouer!**



Cadeaux de Noël : de l'éthique sur l'étiquette

Noël arrive. Les vitrines, les jouets... même pour les adultes, cette période de l'année a un charme particulier. Pendant que le Père Noël s'active dans la tête des enfants, des jeunes femmes triment dans les zones économiques spéciales chinoises, ou dans les zones franches philippines, indochinoises et thaïlandaises. "Ethique sur l'étiquette", un collectif regroupant 55 associations, interpelle aujourd'hui les distributeurs, l'opinion et les pouvoirs publics sur le respect d'une qualité sociale des jouets.

Le marché est en pleine croissance. En Asie, les unités de production, les négociants et les bureaux d'achats délocalisés fournissent près de 80% des jouets importés en Europe

(la Chine représente à elle seule les deux tiers). En Europe et aux Etats-Unis, les grossistes, les sièges des grandes marques, les magasins et les détaillants. Les distributeurs comme Toys "R" Us ou Carrefour deviennent des acteurs du marché. Ils court-circuitent aujourd'hui les grandes marques en achetant directement aux petits producteurs indépendants.

Que faire pour combattre toutes ces injustices révélées par les organisations non gouvernementales ? C'est d'abord l'affaire des pays producteurs. Mais toute exigence extérieure est perçue comme une ingérence inadmissible. Au-delà des mots, les Etats ou les organisations internationales n'interviennent pratiquement pas. Les discussions de l'Organisation mondiale du commerce s'opposent notamment à la prise en compte dans les relations commerciales des conditions sociales de fabrication des produits. Restent les ONG, les militants, les consommateurs pour faire valoir et exiger l'application des droits sociaux fondamentaux signés et ratifiés par les Etats. On se souvient du tollé général en 1998 sur les enfants pakistanais qui cousaient les ballons de football destinés à la Coupe du monde ou auparavant, la mobilisation et le lancement de Rugmark, un label de garantie de fabrication de tapis excluant le travail des enfants.

En France, par exemple, le montant annuel des importations de jouets représente plus de 3 milliards d'euro. Au centre de ces échanges, les distributeurs sont à la fois le lien entre les consommateurs et les grandes marques et des décideurs. C'est pourquoi le collectif "Ethique sur l'étiquette" (ESE) a engagé une campagne pour exercer une pression dans le but de construire un label qui garantira la qualité sociale des jouets. Une pétition* adressée à ces mêmes distributeurs leur demande d'adopter un code de conduite, d'accepter un contrôle indépendant de son application et de pratiquer une politique d'achat juste auprès de leurs fournisseurs. Une enquête auprès des grandes chaînes de distribution conduit ESE à noter les efforts et les faiblesses constatés. Tous les militants du réseau sont appelés à diffuser pétition et information. Pour des courses de Noël pas trop socialement irresponsables.

Marc Béziat

www.ethique.sur.etiquette.org

FETE DE NOEL DU CCEM

Une fois encore, les amis du CCEM se réunissent à l'occasion des fêtes de Noël au Centre culturel La Clef. Un spectacle de danses africaines et malgaches ainsi qu'un buffet sont au programme de cette réunion conviviale.

**Pour toute information,
appeler Nicole l'après-midi
au 01 44 52 88 90**

**■ NOUVELLE ADRESSE : CCEM - 31 rue des Lilas - 75019 Paris
Tel. 01 44 52 88 90 - Fax. : 01 44 52 89 09**

L'Europe unie contre l'esclavage ?

ENCORE UN EFFORT !

Face à l'ampleur de la traite des êtres humains dans les pays de l'Union européenne, la Commission est à l'origine de différentes initiatives en vue de prévenir et réprimer cette forme d'esclavage et d'assister les victimes.

Elle a présenté, en décembre 2000, une proposition de décision cadre sur la lutte contre la traite des êtres humains. La notion de traite, limitée jusqu'à présent à l'exploitation sexuelle, y a été élargie à l'exploitation économique.

Le 28 septembre dernier, le Conseil des Ministres "Justice et Affaires Intérieures" est arrivé à un accord sur cette proposition, notamment sur une peine d'emprisonnement d'au moins huit ans pour les responsables reconnus coupables de la traite.

Par ailleurs, la Commission a proposé une directive sur un permis de séjour à durée déterminée pour les victimes qui décident de coopérer avec les autorités. La nature de cette coopération est cependant laissée à l'appréciation des Etats membres. La proposition prévoit également des programmes spécialisés d'assistance et de protection pour ces victimes.

Il est toutefois regrettable que le titre de séjour et les programmes d'assistance envisagés excluent certaines victimes. Qu'il s'agisse de victimes d'esclavage domestique, dont l'employeur bénéficie d'une immunité diplomatique, ou celles qui ne veulent pas ou n'osent pas porter plainte, par peur de représailles contre elles-mêmes ou leurs familles.



La directive qui sera prochainement soumise au Conseil des ministres, puis au vote du Parlement Européen, devrait s'inspirer des recommandations faites par les Ong, soutenues par le CCEM, qui ne souhaitent pas avoir à choisir entre de bonnes et de mauvaises victimes, celles dont on s'occupe et les autres.

Federica Marengo



Photo: D.R.

Eugénie Opon

"Collectif des Femmes d'Afrique" à Lyon

Du renfort pour le CCEM !

visite au Musée de la Négritude de Champagny (le premier village français qui avait refusé l'esclavage en 1789) en passant par une soirée débat sur l'esclavage d'hier et d'aujourd'hui.

Mais le plus stupéfiant c'est qu'Eugénie et ses amies ont déjà aidé plusieurs femmes en situation d'esclavage à Villeurbanne. Car son salon qui ne désemplit pas est souvent le lieu où viennent les victimes pour demander de l'aide.

Les cas dont Eugénie a pris connaissance sont étrangement différents de ceux du CCEM. Il s'agit moins de domestiques que de mariages bidons, de jeunes africaines exploitées par un "mari" français, voire toute une famille.

"Les victimes répondent à ces dizaines d'annonces que l'on peut voir dans la presse africaine où des français cherchent une compagne", explique Eugénie. "Elles arrivent, des rêves plein la tête et déchantent rapidement." Et de raconter une dizaine d'histoires d'enfermement et de travail forcé. Aujourd'hui, Eugénie et ses copines ont contacté l'antenne du CCEM à Lyon. Tous sont décidés à travailler de concert pour résoudre les nouveaux cas qui se présenteraient au salon de coiffure ou au tout nouveau "Collectif des Femmes d'Afrique" qui représente de nombreuses militantes sur la région lyonnaise.

Elle s'appelle Eugénie et elle vient du Congo. Un beau jour la voilà qui déboule au CCEM à Paris.

Cette coiffeuse, installée à Lyon, a plein de projets. Elle remue ciel et terre pour obtenir des fonds pour une semaine consacrée à la femme africaine. Une semaine avec un programme qui va d'une

D.T



Photo: D.R.

Emma Bonino : définir l'esclavage est essentiel

En juin dernier, j'étais en Côte d'Ivoire quand j'ai entendu le nom d'Emma Bonino à l'hôtel. Il s'agissait bien de la grande dame de la politique italienne, celle qui a toujours su allier politique et droits de l'Homme. Je lui parle du CCEM en insistant sur Madagascar et sur la situation terrible au Liban. En partant, elle me dit : "Je vous téléphonerai bientôt". J'y croyais à peine, mais un mois plus tard la voilà à Paris..

Esclaves, encore : Avant notre rencontre, aviez-vous déjà entendu parler de l'esclavage moderne ?

Emma Bonino : Pas sous la forme dont vous m'en avez parlé. Je connaissais l'esclavage sexuel, et notamment celui des gamines. Puis j'ai beaucoup aidé Somaly Man qui extirpe littéralement des bordels du Cambodge de très jeunes filles. Comme Commissaire européen j'avais réussi à faire financer son centre. Pendant que vous me parliez je me disais : "Elle a raison". C'est logique que cette forme d'esclavage existe aussi et cela m'a paru une évidence qu'il fallait vous aider concrètement et de bien définir d'abord de quoi on parle.

E.E : Que voulez vous dire ?

E.B : Avec Somaly, j'ai tout de suite pensé qu'on devait bien faire la dis-

inction entre esclavage sexuel et prostitution. Avec le CCEM, j'ai pensé qu'il fallait faire la distinction entre esclavage domestique et travail clandestin et ne pas "servir la soupe" à la droite. J'ai été très satisfaite de voir que vous définissiez très clairement le problème avec vos cinq critères.

E.E : Récemment, vous avez été invitée à une réunion des pays du Bassin méditerranéen. Vous vouliez aborder avec les députés libanais le problème des domestiques ?

E.B : J'avais le dossier du CCEM dans ma sacoche. J'ai commencé par demander aux députés libanais ce qu'ils pensaient du fait que les passeports des domestiques soient confisqués systématiquement pour voir leurs réactions.

Tous sans exception m'ont répondu : "C'est normal car ils pourraient s'enfuir", ou encore "C'est dans nos traditions".

Les regards les plus avenants devenaient vides, les sourires se figeaient. J'ai tenté de dire : "Je vous parle de droits humains fondamentaux, pas de traditions", mais c'était peine perdue. Le dossier du CCEM est resté dans ma sacoche.

Propos recueillis par Dominique Torrès



CARNET

Le CCEM adresse tous ses voeux de bonheur à Angela E. et Stéphane (cf. actu. juridique) pour leur mariage célébré le 3 novembre.

REMERCIEMENTS

Le CCEM remercie Roger Madec, Maire du 19ème arrondissement, de nous avoir accueilli pour la tenue de notre assemblée générale.

Merci aussi aux dirigeants de la société "Indigo développement" qui nous a gracieusement fourni du matériel informatique périphérique..

**TOUTE L'EQUIPE
DES PERMANENTS
ET BENEVOLES
DU
COMITE CONTRE
L'ESCLAVAGE MODERNE
VOUS PRESENTE
SES MEILLEURS VOEUX
POUR
UNE BONNE
ET HEUREUSE
ANNEE
2002**

LE CCEM A BESOIN DE VOUS !

Le CCEM recherche un(e) bénévole pour la saisie de fichiers informatiques pour ses mailings.

**Contactez Marc Béziat
au 01 42 54 88 91.**



VICTOIRE AU BOUT DU MONDE

Pedro et Adelina Marayag devant la propriété des époux Ojeh à Cailly-sur-Eure, photographiés par Jeanne Delatour en l'absence des patrons.

Cinq ans ! Il a fallu cinq longues années pour que Pedro et Adelina, un couple de Philippins, soutenus par Maître Francine Lepany et le CCEM, obtiennent satisfaction dans la bataille juridique qui les oppose depuis 1996 à leur ex-patron, un riche homme d'affaires saoudien Akram Ojeh, mort il y a dix ans.

Ils ont travaillé chez Mazen Ojeh dans son appartement du 16ème arrondissement et sa demeure normande.

Ils ont connu des horaires de travail démentiels, ils ont eu faim et

peur, enfermés, passeports confisqués.

Jusqu'à l'arrivée d'une cuisinière au grand cœur qui va les aider, même après sa démission, car elle ne supporte pas ces patrons qui se croient tout permis.

Elle prévient les gendarmes qui trouvent porte close, mais leur visite précipite les choses : Pedro et Adelina sont mis dans le premier avion direction Manille. Le 23 juin 1996.

L'affaire aurait pu s'arrêter là. Mais depuis leur petite ville philippine, ils gardent le contact avec leur avocate qui les représente devant les Prud'hommes

de Rouen, puis devant la Cour d'Appel, car Mazen Ojeh conteste le premier jugement. Condamné à nouveau en septembre 2000 à verser 30 000 dollars au couple (cf. EE n°6), il se pourvoit en Cassation... Un pourvoi qu'il vient de retirer. Une victoire totale pour Pedro et Adelina. Le CCEM remercie Maître Françoise Lepany qui n'a jamais baissé les bras et prouvé que mettre ses victimes dans un avion pour l'autre bout du monde n'empêche pas la justice de faire son travail...

Sylvie O'Dy

Abonnement - Soutien - Adhésion

A retourner au CCEM 31, rue des Lilas 75019 Paris Tel : 01 44 52 88 90

je m'abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM "Esclaves encore" pour 15,24 €

OUI, je veux soutenir par mon don l'action du CCEM (Avec mon don je recevrai un reçu ouvrant droit à un abattement fiscal.)
 30,50 € 45,73 € 76,22 € 152,45 € Autre

J'ADHERE au CCEM : Cotisation annuelle : 30,50 €

Veuillez trouver ci-joint mon chèque (bancaire ou postal) à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne

Nom : Prénom :

Adresse :

Profession : N° tel :

Le CCEM est titulaire d'un compte à la Fondation de France n° 601.001